

★ Réveillon 2018-2019 ★
à la salle St-Hilaire

TEMPLOUX

== infos ==

Mensuel - N° 364
décembre 2018



Dessin :
Rémy
Boisset

La vie paroissiale en décembre



☛ **Dimanche 2 décembre** : messe à 10 heures 30.

Intentions: Pierre Denorme, Anne-Marie Denorme et les défunts des familles Denorme -Van Belleghem et Baes - les défunts des familles Dejardin, Wième, Thonet et Neu - la famille Poncin-Paillet - Elise Paquet - Louis Henkinet, Cécile Differding et Zakarya.

☛ **Dimanche 9 décembre** : messe à 10 heures 30.

Intentions: les défunts des familles Mathieu-Leurquin - les familles Namur-Verreck, Martin-Dantinne, Urbain-Hubot et Rodolfs-Dantinne - Louis Massart et Elisabeth Leurquin - les défunts des familles Denet-François, François-Michel, Denet-Wautelet et la famille Feller - Pol Bodson et la famille Bodson-Léonard.

☛ **Dimanche 16 décembre** : messe à 10 heures 30.

Intentions: Marie-Louise Gillard et Fernand Delbrouck - René, Jean Leurquin et Elisabeth Leurquin, Marie-Rose Thonon et Louis Massart - les familles Piret-Bilande et Rolain Alvarez - Marie-Thérèse Carpentier et la famille Kneip-Carpentier - Jean Allard, Maria Bournonville et Gérard Allard.

☛ **Dimanche 23 décembre** : messe à 10 heures 30.

Intentions: René Dethy, Jeanne Defense et Henriane Delgado - Clément et Louise Engelinus et la famille - Hubert Grégoire et Elise Bournonville, Ernest Bournonville et Marie Marloye.

☛ **Mardi 25 décembre** :

Intention: Elise Paquet.

☛ **Dimanche 30 décembre** : messe à 10 heures 30.

Intentions: Myriam Strepenne et la famille - Philippe, Anne-Marie, Marie-Thérèse et Hilaire Delvaux - les familles Filée-Baillien et Malek-Mansour-Mahmoudi - la famille Sellier-Euphrosine.

■ **Noël 2018**

✚ Les Veillées du **24 décembre**

Belgrade à 18h. - St Marc (et Ste-Croix) à 18h. - Temploux (et Suarlée) à 18h30 : veillée avec les enfants - Sacré-Cœur (Saint-Servais) à 20h. - Flawinne à 24h.

✚ **Messes de Noël**

Belgrade à 10h30 - Sainte-Croix et Sacré-Cœur (Saint-Servais) à 10h30 - Suarlée (et Temploux) à 10h. - Flawinne à 10h.

■ **L'Avenir**

Cette année encore, il vous est possible de vous abonner à des conditions très avantageuses au Journal *l'Avenir* par l'intermédiaire de la paroisse de Temploux.

Les demandes d'abonnements doivent être rentrées au plus tard pour le 15 décembre 2018.

Le prix de l'abonnement est de **299 € pour les nouveaux abonnés et 323 euros pour les réabonnements** au lieu de 502 € pour l'achat par numéro.

Pour vous abonner, veuillez prendre contact avec Jeannine DETHY, rue Haute, n° 31b à 5190 Spy, tél. 071/781218 à partir de 14 h. Une permanence se tiendra au presbytère de Temploux, rue Lieutenant Colonel Manniette, 1 à Temploux, le **samedi 8 décembre 2018 de 10 h à 12 h.**

Il est également possible et même **recommandé** d'effectuer les paiements **avant le 12 décembre** via le compte bancaire « Vers avenir », n° BE78 6528 5464 8086 avec la mention « V.A. + NOM et prénom + nouvel abonné ».

Le comité des Œuvres Paroissiales



DÉCEMBRE

Le bibliobus ne passera pas par Temploux en décembre. Prochain rendez-vous le 9 janvier 2019.

vendredi 7 décembre : concert et marché de Noël à Somzée au profit de *Famille, Debout !* - rens. et réservations : 071/50.56.34

jeudi 20 décembre : ciné séniors ◇ p. 18

jeudi 20 décembre : conseil communal à Namur

lundi 31 décembre : réveillon à la salle Saint-Hilaire ◇ p. 8

FOOT

R.F.C. Temploux en div. 3A

2 déc. (14h30) : Bois-de-Villers - RFCT
9 déc. (14h30) : RFCT - Ligny B

DÉBUTS

ramassage papiers :
lundis 3, 17 et 31 décembre
ramassage PMC :
lundis 10 et 24 décembre

Merci à Rémy Boisset qui a réalisé le dessin de la première page. Ce n'est pas son seul talent puisqu'il fait partie des douze acteurs des *Planches à Magnette* qui seront sur scène les 26 et 27 janvier et les 1^{er}, 2 et 3 février 2019. ◇ p. 18

Ainsi soient-elles

ENTREPRISE PARCS & JARDINS

Rémy REMACLE

chaussée de Nivelles, 212
Suarlée

tél. et fax 081 / 56.81.01

gsm 0475 / 58.71.57

remacleremy@gmail.com

www.remyremacle.be



**Pour la conception,
la réalisation et
l'entretien de tous vos
aménagement
extérieurs**

*Abattages, élagages dangereux,
tailles, terrassements, bordures,
allées, pavage & rognage,
semis pelouse, tonte,
plantations, scarification,
vente et pose de clôtures,
plans d'eau en polyester,
location de compresseurs
et sablage*

DEVIS GRATUIT



L'enseignement à Temploux

1

Peu de documents peuvent nous éclairer sur la présence d'un enseignement organisé à Temploux sous l'ancien régime. Nous savons qu'au XIII^e siècle, Charlemagne avait pris en main la direction et la surveillance de l'enseignement et qu'il avait associé l'action du clergé à celle de l'Etat pour assurer l'éducation du peuple.

Au Moyen-Age, c'est en général la paroisse qui s'occupe de l'école. En 1179, le concile de Latran fait une obligation aux paroisses d'adjoindre un établissement d'enseignement à leur église ; on trouve souvent réunis l'église, le cimetière et l'école.



L'église, le cimetière et l'école. (carte postale du début du XX^e siècle).

Coll. Musée de Temploux

Au XVI^e siècle, l'instruction est placée sous la double autorité de l'Etat et du clergé. L'édit de Charles-Quint du 25 septembre 1550 stipule : « nul ne peut tenir école publiquement qu'il ne soit admis ou approuvé par l'officier principal et par le curé de la paroisse ou par l'écolâtre ». Sous Philippe II, un nouveau décret daté de 1586 décide de faire visiter les écoles par ces écolâtres qui étaient des ecclésiastiques faisant fonction d'inspecteurs du diocèse. Ce décret prévoit que le curé réunira les enfants à l'heure la plus commode de l'après-midi du dimanche ou après les vêpres pour leur enseigner les premiers rudiments de la foi qu'ils devront apprendre par cœur. Ce sont les écoles

dominicales. Au début du XVII^e siècle, les élèves apprennent à lire et à écrire mais sont instruits principalement dans la connaissance de la foi. Ils fréquentent l'école de la Toussaint à fin mai et parfois uniquement durant les mois d'hiver. Les actes officiels de l'époque nous donnent la preuve que la plupart des habitants étaient illettrés.

A Temploux, c'est le marguelier ¹ Pierre-Joseph Berger qui est chargé d'instruire les enfants. Il tient classe dans la grange du presbytère construite en 1745 mais cette partie du bâtiment est insalubre et couverte de chaume. Quelques mauvais bancs, un tableau noir et quelques planches de chêne forment le matériel didactique. Le marguelier apprend aux enfants la Bible, l'écriture, le calcul élémentaire et les verbes. En 1781, Pierre-Joseph Berger réclame le payement de dix escalins ² et dix liards pour « escole des enfants de la commune et pour eau bénite ». En 1788, il reçoit un traitement de sept florins. En 1783, à la suite de la suppression des ermites par ordonnance de Joseph II, le curé de Temploux Jean-Martial Decauwer demande que l'ermitage Saint-Hilaire soit vendu et le produit affecté à l'enseignement public. Le Procureur Général émet l'avis qu'il est préférable de faire servir cet ermitage d'école. Ce projet n'a apparemment pas eu de suite.

Sous la République, la Constitution de l'an III proclame que les élèves apprendront la lecture, l'écriture, les éléments du calcul et ceux de la morale. Cependant à Temploux, il n'est plus question d'école, le presbytère et ses dépendances sont occupés par un poste de gendarmerie nationale.

La première trace d'un enseignant « officiel » dans notre village apparait dans un état nominatif des enseignants des écoles primaires et petites écoles du Département de Sambre-et-Meuse dressé en 1809. Il s'agit de Rémy Davreux, marguillier-chantre, âgé de 36 ans. Sa conduite est jugée irréprochable et son traitement est de 50 francs. En 1828, Monsieur Davreux enseigne dans l'école établie dans la petite maison située au coin du cimetière.



La grange était située à droite du presbytère.

qu'une place pour la demeure de l'instituteur et de lui accorder un traitement honnête sur les revenus communaux et sur ceux du bureau de bienfaisance (voir page 6), pour pouvoir

En 1814, la division des écoles en deux catégories est décidée : les écoles publiques entretenues par l'Etat et les écoles privées qui sont salariées par les particuliers. La commune de Temploux dispose alors d'une partie importante de la grange du presbytère et, sans autorisation du curé ni du conseil de fabrique l'aménage en école mixte communale. C'est une décision du 9 avril 1830 : « considérant qu'il est nécessaire de construire une neuve salle d'école ainsi

1) En ancien français, administrateur temporel d'une paroisse, sacristain tenant les registres paroissiaux.

2) Escalin : ancienne monnaie d'argent des Pays-Bas. – Liard : ancienne monnaie française de cuivre, qui valait 3 deniers, le quart d'un sou. (Frappée des XIV^e-XV^e s. à 1792.)

enseigner gratuitement les enfants indigents pendant l'année et tenir école dans les mois où il y a peu d'élèves, considérant qu'il est aussi nécessaire de fixer la rétribution mensuelle que devra payer chaque élève. Le Conseil communal est d'avis qu'il sera construit une nouvelle école pour y contenir au moins 160 élèves (...) dans la partie de la grange du presbytère qui donne sur la rue (...)».

Le premier instituteur de cette nouvelle école est François-Joseph Pouillon ; il vient de Suarlée qui au point de vue religieux est une succursale de Temploux et où les enfants en âge de se préparer à la communion solennelle sont obligés de fréquenter l'école et le catéchisme du chef-lieu de la paroisse, ce qui explique le nombre particulièrement élevé d'élèves à Temploux.

Il n'y avait donc pour tous les enfants des trois communes des Isnes, Suarlée et Temploux, ne formant qu'une paroisse³, qu'une école mixte dirigée par un seul instituteur et comptant en hiver jusqu'à 280 élèves, assez irréguliers, réunis dans une salle de 12 mètres de long sur 5 mètres de large. De là, une atmosphère nuisible à la santé des enfants, un enseignement tronqué et incomplet, une situation dangereuse pour la moralité des élèves. Des parents, voulant garder leurs enfants dans l'innocence, en viennent à réclamer la séparation des sexes.

Vu cette situation, le curé sollicite en vain l'administration communale pour ouvrir une deuxième école pour séparer les garçons et les filles. En 1840, la fabrique d'église décide de mettre à disposition les bâtiments ruraux disponibles dépendant du presbytère⁴ pour y construire une école paroissiale des filles et un logement pour l'instituteur... sans pour autant prévoir d'intervenir dans le coût de ces travaux. Le Conseil communal refuse de concourir aux frais de construction de cette école de filles et le commissaire d'arrondissement propose au conseil de fabrique de chercher les moyens nécessaires pour subvenir aux frais de ce projet. Pour le conseil de fabrique qui obtient deux subsides, l'un de la Province de Namur et l'autre de l'Etat, il est clair que l'octroi de

3) Voir *Temploux infos* n°358 (juin 2018) consacré à l'église Saint-Hilaire, p.25

4) Le presbytère était entouré de plusieurs bâtiments ruraux : écurie, étable, grange.

Les bureaux de bienfaisance

Dès le XIII^e siècle, les « tables des pauvres », organismes liés aux paroisses, géraient de l'argent au profit des pauvres d'une commune et prêtaient à ceux qui en avaient besoin. En 1795, elles sont remplacées par les bureaux de bienfaisance. Temploux possède un de ces bureaux qui dépend de celui de Saint-Servais. De nombreuses personnes payaient une rente au bureau de bienfaisance en fonction de leurs revenus ; en nature ou en argent, ces rentes servent à entretenir les pauvres du village. Il arrive aussi que certains riches de la commune laissent à leur mort des legs aux pauvres ; par exemple Joseph de Ponty avait laissé un 1 ha, 13 a et 60 ca de terre labourable par « acte de disposition de dernière volonté ».

Avec les rentes récoltées, le bureau de bienfaisance aide la population suivant les besoins. Jusqu'en 1842, année à partir de laquelle les communes sont obligées d'accepter les enfants pauvres, Rémy-Joseph Davreux, à la fois sacristain, chantre et instituteur accueille ces enfants dans son école sans être payé. C'est le bureau de bienfaisance qui le subsidie pour l'encourager dans son action. En 1830, la commune qui n'a pas les revenus suffisants pour assumer la construction de l'école, conclut un accord avec le bureau de bienfaisance.

Le bureau de bienfaisance s'occupe également personnellement des plus nécessiteux par exemple en aidant des personnes âgées, seules ou malades, en assistant financièrement lors d'une hospitalisation, en payant une pension, en octroyant un prêt pour l'achat d'un terrain et même en achetant des maisons ou en construisant un logement si cela s'avère nécessaire. Il contribue efficacement au bien-être des villageois

L'action des bureaux de bienfaisance perdura jusqu'en 1925 et la création des Commissions d'assistance publique (C.A.P.).

ces allocations marque l'approbation des autorités supérieures pour ce projet d'une école paroissiale de filles à Temploux ; il est d'ailleurs prévu que la direction et la surveillance de cette école reviennent au curé du village.

Deux salles de classes sont construites, bien éclairées et couvertes d'ardoises. Leur entrée se trouve dans la cour du presbytère et la partie disponible de la grange est aménagée en logement à l'usage des institutrices. Les subsides (1.790 francs) ne furent pas suffisants pour couvrir le coût global (7.390 francs) de ces travaux ; on sollicita par souscription les paroissiens des trois communes pour récolter 676 francs. C'est le curé qui décida de payer le solde de 4.924 francs. Cette école non communale ouvre en octobre 1840 et la première institutrice est Mademoiselle Lucie Bodart. Peu après, une deuxième classe est ouverte avec Mademoiselle Catherine Bodart comme sous-institutrice. A la grande satisfaction des parents, les garçons et les filles sont séparés ; cette séparation durera jusqu'en 1977.

La création de cette nouvelle école avait déjà provoqué des discussions assez vives entre la fabrique d'église et la commune. La situation va encore s'envenimer...

À suivre...

Jean-Marie Allard

Sources:

- A. GILON, *Esquisses historiques, anecdotes et folkloriques sur le village de Temploux*, 1954.
- I. BERG, *Temploux de 1789 à nos jours*, Ecole normale moyenne, Champion, 1979-1980
- Registre sommier tenu (plus ou moins régulièrement) par les curés entre 1837 et 1969, les curés ont tenu un registre sommier. Ils y transcrivaient les événements marquants de la paroisse ainsi que leurs impressions.

Phytaroma
Harmonie de Santé et de Beauté

Plantes • Compléments Naturels • Huiles Essentielles

Rue Roger Clément 37
B-5020 Temploux (Namur)
T. +32 (0)81/ 58 36 33
info@phytaroma.be

10% **DE REMISE**
sur présentation de ce bon

www.phytaroma.be

Les Happy's New Year

Fabienne, Ludivine, Stephanie, Olivier et aux fourneaux Nicolas Debry vous attendent le 31 décembre 2018 à partir de 19h00 à la salle Saint Hilaire de Temploux afin de fêter ensemble l'an neuf.

Nous vous proposons un menu festif au prix de 80,00 € par personne comprenant :

Champagne et zakouskis

Saint Jacques poêlée aux noisettes sauce aux girolles
Terrine de faisán au poivre vert et au rhum

Sorbet

Filet de biche façon « Forêt Noire »
Suprême de pintadeau réduction à la Houppé
Filet de bar gratiné au citron et romarin

Buffet salades diverses et fromages

Dessert, café

Vin blanc, vin rouge, soft...

Le paiement fera office de réservation.
Réservations pour le 15 décembre au plus tard
(précisez bien les noms et prénoms).
Places limitées à 90 personnes.
Les convives viennent avec leur vaisselle et couverts,
verres fournis par la salle.

Renseignements et réservations :

Fabienne Bauthier : 0471/68 03 15 -

fab2678@hotmail.com

Ludivine et Olivier Lamotte-Montfort :

olilam@msn.com



Le Salon de Coiffure

FABIENNE

vous reçoit tous les jours
sur rendez-vous

🏠 4, rue Sainte-Wivinne
5020 Temploux
Parking aisé

☎ Tél. 081/56 01 31
GSM 0475/69 23 58

💳 Pas de carte bancaire



Hand Made by FabHou

Envie d'un sac original et unique...
Laissez libre cours à votre imagination...

Créations / Accessoires de Mode

Fabienne Hougardy 0479/43.09.78
Ruelle Jean-Pierre 10 TEMPLoux

👍 "Hand Made by FabHou"

NOUVEAU A TEMPLoux :



TEMP'0

REJOIGNEZ-NOUS



DES TEMPLOUTOIS SPORTIFS OU MOTIVÉS QUI SE RETROUVENT LE DIMANCHE MATIN POUR 60 MINUTES DE RENFORCEMENT MUSCULAIRE, DANS UNE AMBIANCE MUSICALE QUI DÉCHIRE...

ÇA VOUS DIT ?

PRIX DE LA SEANCE : 3 euros

RDV CHAQUE DIMANCHE MATIN
DE 10h30 À 11h30
AU HALL OMNISPORT DE TEMPLoux, 1er ÉTAGE.

AU PROGRAMME : ABDOS, SQUATS, FENTES,
BURPEES, GAINAGE ET CARDIO,
TOUT ÇA EN MUSIQUE ET EN RYTHME !



RENSEIGNEMENTS : CELINE WILLEMS 0476.096102



Découvrez le rehaussement des cils

AVANT



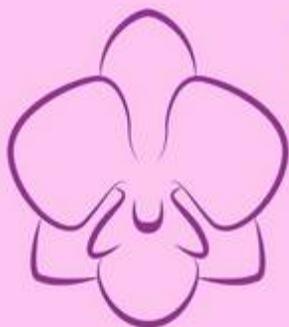
APRÈS

À la différence d'une permanente traditionnelle, qui recourbe simplement vos cils, YUMI LASHES redresse les cils vers le haut, et leur donne de la longueur, de la hauteur et du volume : vos cils paraissent plus longs et plus denses.

Pour
seulement
80 €

!!! durée exceptionnelle de 8 à 12 semaines !!!

Offre valable jusqu'au 31 décembre 2018



Hélène Renard

Institut de beauté

61, rue d'Ortey

5020 Suarlée

0473 45 19 55

www.helenerenard.be

Rejoignez-moi sur



MERCI !

Chers vous tous,

C'est avec beaucoup de plaisir que nous prenons la plume pour vous remercier des extraordinaires moments que nous avons vécus et pu offrir aux enfants grâce à vous tous.

Ce sont tous les petits coups de main dans l'ombre, les aides discrètes, les heures passées dans le froid, les coups de balais et de torchons, la vaisselle, les légumes pelés et cuisinés en soupe, les objets en tout genre qui ont été prêtés et le fond musical qui ont rendu la soirée possible.

Merci donc à ces parents, amis, professeurs, voisins, riverains et famille d'avoir répondu présent. Vous êtes notre Halloween 2018 !

Si nous pouvions émettre un souhait ? Celui de pouvoir étoffer encore notre cercle de volontaires. Pour soulager ceux déjà présents, pour remplacer ceux qui œuvrent depuis de longues années déjà et aimeraient une fois être de l'autre côté et pour nous permettre de développer encore plus le projet .

Une idée ? Une heure de temps libre ? Un plan diabolique pour 2019 ? Une camionnette ?

Des enfants déjà grands et l'envie d'aider ? Du matériel ? Des tuyaux sympas ? Des talents cachés ? N'hésitez pas à nous contacter. Chaque minuscule coup de main même ponctuel compte beaucoup pour nous.

Ce sera l'occasion d'apprendre à connaître d'autres parents et croyez nous, notre équipe ce n'est que du bonheur et de la bonne humeur!

The Desperate Housewitches - Carine, Béné, Fanny, Valérie et Cécile



Les photos
exclusives
en page 14



A déposer sous le sapin !

● Un moment de détente absolu
à la personne que vous aimez !

L'espace salamandre vous propose un forfait relaxant
comprenant :

- Un massage complet du corps personnalisé de 60 min
- Et un soin visage complet signé salamandre de 60 min

Deux heures de pur bonheur pour 99€ !



Recevez **10%** de réduction sur tout
autre bon cadeau d'une valeur de
minimum **60€** sous présentation de
ce talon :

Nom :

Prénom :

Espace salamandre 2018

10%



Espace
Salamandre

rue Lieutenant-Colonel Maniette,44 - Temploux 081 / 87 97 12

www.espace-salamandre.be

MERCI !



Vente de bois de chauffage
JLG BOIS DE CHAUFFAGE
vous propose du bois de qualité sans négliger la qualité

- ♦ Bois prêt à brûler, d'essences de frêne, érable, charme, chêne, merisier et bouleau coupés en 33 ou 50 cm :
68,00 €/stère à partir de 3 stères ;
- ♦ Sac de bois d'allumage : 3 € le sac



Livraison gratuite dans un rayon de 20 km de Temploux.

Pour plus d'information ou commande :

Jean-Luc Geerts

GSM : 0498 39 91 32

Email : bois.chauffage.jlg@gmail.com

 **Aristo**

Atelier d'Architectes

081/34.13.42 - 0486/4.118.27

Architecture - Certificats PEB



www.aristo-architectes.be



Nouveaux radars au carrefour de Suarlée

Dans un article publié le 4 novembre 2018, *La Libre Belgique* annonce que la Région Wallonne va équiper ses carrefours les plus dangereux de radars qui détectent le franchissement de feu rouge. Le marché public lancé par la Région a été emporté par *Engie Fabricom* et porte sur l'équipement d'une vingtaine de carrefours wallons dont celui de Suarlée au carrefour de la N958 et de la N93.

Dans cet article, Matthieu Trenchant, le chef de département chez Fabricom signale que les caméras seront opérationnelles dans le courant du premier semestre de 2019. L'appareil utilisé est le "fameux" radar RT4, "équipé d'une caméra de 20 millions de pixels qui couvre un tronçon long de 150 mètres, ce radar peut mesurer la vitesse de plusieurs véhicules en parallèle, jusqu'à quatre bandes de circulation." S'il est capable de contrôler des véhicules circulant jusqu'à 300 km/h, le *Gatso RT4* ne sera pas autorisé à flasher ceux qui roulent à moins de... 30 km/h ! En cause ? L'arrêté royal qui régit l'utilisation des radars stipule que, pour les feux rouges, l'instrument mesure la vitesse "une seconde après que le feu rouge s'est allumé et pour des vitesses supérieures à 30 km/h".

Autrement dit, passer à l'orange ou tout juste au rouge, ou bien passer au rouge mais à moins de 30 km/h n'est jamais sanctionné par les radars postés aux feux rouges. En revanche, un automobiliste qui franchit un feu... vert au-delà de la vitesse autorisée sera flashé. Le *Gatso RT4* émet ou n'émet pas d'éclair lumineux ; c'est la police qui choisit si le flash doit se déclencher ou non.

Le 4 novembre 2018, dans le JT de RTL-TVI, la porte-parole de l'agence wallonne pour la sécurité routière précisait : "l'objectif n'est pas de contrôler un maximum d'automobilistes avec ces radars super puissants mais de dissuader les automobilistes de franchir les feux rouges et de dépasser les limitations de vitesse. L'objectif final, c'est d'améliorer la sécurité routière". Elle ajoutait : "on voit que dans les carrefours à feux lorsqu'il y a le franchissement d'un feu rouge, les accidents sont en moyenne deux fois plus graves que dans les autres cas où on a un non-respect de la priorité. C'est lié à la vitesse, parce que les automobilistes qui ont le feu vert ne vont pas du tout freiner".

A Temploux

Lorsque vous lirez ces lignes, on peut espérer que la limitation de vitesse à 50km/h sur la chaussée de Nivelles sera enfin effective. Annoncée depuis des mois, elle était « promise » pour la deuxième quinzaine de novembre. Nous apprenons qu'un radar (du même type que celui installé sur la chaussée de Waterloo à Saint-Servais) sera placé sur la chaussée de Nivelles, probablement à l'endroit où il y a le plus de commerces. Quand ? En 2019 mais sans autres précisions...

JMA



L'espace Coiffure

Classique
Tendance
et Cérémonie

Mixte
et Enfants



SARAH
Vandenbosch

SUR RENDEZ-VOUS

0470 57 49 40

sarah.vandenbosch@tpx.be

RUE DU SAUCY, 1 • 5020 TEMPLOUX

ABATTAGE / DEMONTAGE DANGEREUX • ELAGAGE TAILLE RAISONNEE • HAUBANNAGE - SECURISATION
BROYAGE ET DESSOUCHAGE • ENTRETIEN CRÉATION PARC ET JARDIN • VENTE BOIS DE CHAUFFAGE



Abelta

ABATTAGE ▶ ELAGAGE ▶ TAILLE



DEVIS
GRATUIT

tél: **0474- 68 61 74**

quentinrase@hotmail.com

5150 FLOREFFE

Activités des séniors

Tous les mardis de 14 à 18 heures dans le local à côté de la salle Saint-Hilaire, un groupe d'une quinzaine de femmes et d'hommes passionnés se réunissent pour jouer aux cartes (whist, couillon) et au Scrabble, jeu pour lequel nous sommes à la recherche de plusieurs amateurs pour former un voire deux quatuors.

Si vous êtes amateurs et désirez nous rejoindre pour passer un après-midi agréable, une participation de 2€ vous sera demandée et vous donnera droit à un morceau de tarte ou une autre pâtisserie et à une boisson

Intéressés ! Rejoignez notre panel de joueurs !

Rens. André Vranckx : 0497 / 45 89 60 (le numéro repris dans le numéro de novembre était erroné).



Un film, un gâteau, un thé ou café, un débat culturel... pour 2,50 €

Le jeudi 20 décembre à 14h30 à l'Acinapolis (Jambes), *Noces*, un film belge de Stephan Streker.

Réservations: 081/24 72 54 ou egalitedeschances@ville.namur.be

Les 26 janvier, 1^{er} et 2 février à 20 heures

Les 27 janvier et 3 février à 15 heures

à la salle Saint-Hilaire



*Ainsi
soient-elles*

Pièce d'Éric Beauvillain
mise en scène par
Bernard Lefrancq
du Théâtre des Galeries

par
les Planches à Magnette

TMO

Travaux Massart Olivier

*Entretiens de parcs et jardins
Aménagements extérieurs
Prestation technique*

0479/80.82.19
olimassart@hotmail.com
TVA 0824.911.655

Devis gratuit

N.B.H. CHAUFFAGE DEPANNAGE 7 JOURS 7

*ENTRETIEN - REPARATION CHAUFFAGE CENTRAL
SANITAIRE*

ENTRETIEN CHAUDIERE MAZOUT/GAZ	150 €
DETARTRAGE CHAUFFE-EAU (gaz)	119 €
DETARTRAGE BOILER électrique	164 €
RAMONAGE cheminée, charbon, mazout, gaz	67 €
RAMONAGE Insert (cassette)	74 €

GSM 0475/79.38.79

TVA et
déplacement
compris

Rudi REMACLE

Courtier en assurances



SUR RENDEZ-VOUS

Rue Carrière Garot, 15 à Temploux

081/56 69 86 ou 081/56 77 19

rudi.remacle@portima.be

N° d'entreprise 0858.117.824

